

(Maître de l'Ouvrage)

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20251217-2025-194-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**AVENANT N° 2 AU MARCHE 23PA13-1 PASSE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
R.2194-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉGLISE NOTRE DAME DES VICTOIRES

Travaux de sauvegarde du clos couvert de l'église de Trouville-sur-Mer

**LOT N° 1 – Maçonnerie – Pierre de taille
Entreprise LEFEVRE**

DATE DE L'AVENANT : 13 novembre 2025

N° TIERS :

MONTANT : - 94 195.17 euros HT

N° MARCHE : 23PA13-1

TRANCHE 1 (FERME)

Phase 1 : sans changement

Phase 2 : + 10 748.13 – 2 782.24 : - 7965.89 euros HT

Phase 3 : + 30 183.43 – 56 151.81 : - 25 968.38 euros HT

Phase 4 : - 47 836.68 euros HT

Phase 5 : sans changement

Phase 6 : sans changement

Phase 7 : - 28 356 euros HT

Phase 8 : sans changement

IMPUTATION :

LIGNE DE CRÉDIT :

Ordonnateur :

Madame le Maire de la Ville de Trouville-sur-Mer

**AVENANT N° 2 AU MARCHE 23PA13-1 PASSE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
R.2194-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Sylvie de Gaetano, Maire de la Ville de Trouville sur Mer, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020

d'une part,

Et l'entreprise LEFEVRE SAS – ZI du Martray avenue de l'industrie 14730 Giberville (cotraitant)

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT :

Cet avenant fait suite à l'avenant n°1, qui prévoyait une plus-value de 52 431,64 € HT pour la réalisation des travaux du couronnement de la flèche.

Il intervient en raison de découvertes fortuites survenues lors du montage de l'échafaudage sur l'ensemble de l'édifice. Lors de cette installation, et après retrait des filets, des sondages destructifs ont pu être réalisés sur les contreforts fissurés. Ces sondages ont révélé la présence d'éléments métalliques dont l'existence ne pouvait être soupçonnée avant ces investigations. Il est donc prévu d'exécuter des travaux complémentaires comprenant l'étalement des contreforts concernés, la purge et la démolition des briques au droit des fissures, la passivation des fers et le remontage en briques neuves des contreforts. La découverte des transepts a également révélé l'absence de support sous l'un des pinacles, support totalement détruit par les infiltrations, et dont la dégradation ne pouvait être identifiée sans une ouverture complète. Un second pinnacle, initialement prévu pour être conservé, doit être déposé ; son état structurel constaté au retrait de son enduit ne permet pas sa préservation et nécessite la réalisation d'un élément neuf.

Le retrait des enduits a mis en évidence, sur la baie du transept sud, la nécessité de remonter les meneaux en briques, trop dégradés par les infiltrations et l'humidité accumulée lorsqu'ils étaient emprisonnés dans le ciment, leur conférant aujourd'hui un état structurel préoccupant.

Des moins-values ont été recherchées sur le marché, sans remettre en cause le projet général de restauration. Il a été décidé de retirer du marché l'ensemble des travaux de drainage, une partie des travaux de restauration des escaliers de la façade occidentale, l'échafaudage de protection de l'orgue de chœur, les échafaudages intérieurs prévus pour la création de la baie ouest ainsi que le dépoussiérage des voûtes. Ces suppressions de postes permettent de parvenir à un avenant en moins-value qui permettra d'englober la plus-value de l'avenant numéro 1 : - 94 195.17 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DES TRAVAUX EN PLUS ET MOINS VALUE

Les plus et moins values induites sur la Tranche Ferme sont les suivantes :

TOTAL	+ 40 931.56 – 135 126.73
	- 94 195.17 euros HT

D'après le bilan n°2 vérifié par le maître d'œuvre et annexé au présent avenir.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DES TRANCHES – MONTANT GLOBAL DU MARCHE

Tranche ferme

Montant initial:	2 594 873.00 € HT
Avenant n°1 :	+ 52 431.54 euros HT
Total tranche ferme après avenir n°1 :	2 647 304.54 € HT
Montant avenir n°1 :	2 647 304.54 € HT
Avenant n°2 :	- 94 195.17 euros HT
Total tranche ferme après avenir n°2 :	2 553 109.37 € HT

Nouveau montant global du marché : **2 553 109.37 € HT**

Soit une modification totale de -1,61% du montant du marché de base.

ARTICLE 4 : DÉLAIS

sans changement

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenir court à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : INCIDENCES SUR LES AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Fait en un seul original

A

Le

Signature du prestataire

Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait en un seul original

A

Signature du Maître d'œuvre

Le

ACCEPTATION DE L'AVENANT N°2 PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est accepté le présent avenant

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en date du
.....

A.....

Le.....

NOTIFICATION DE L'AVENANT N°2 AU TITULAIRE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A le¹

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandé avec accusé de réception):

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)